



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le **12 DEC. 2024**

ID : 057-245700695-20241205-D2024_161_SI-AR

DECISION 2024-161

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2376BACB notifié le 19 décembre 2023 concernant le remplacement des appareils d'éclairage – lot n° 3 – Multiaccueil les Lutins, passé avec l'entreprise EUROCOM à 57130 JOUY-AUX-ARCHES et conclu pour un montant total de 24 993,00 € H.T.,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 0,94 % en plus-value, soit pour un montant de plus 235,00 € H.T, est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1, à la somme de 25 228,00 € H.T, soit 30 273,60 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 5 décembre 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le **12 DEC. 2024**